**Dispense de fournir le détail de l'indemnité de mobilité  
Accord individuel**

L’entreprise ..........................................................................................................................................

Adresse: ...............................................................................................................................................

Représentée par: .................................................................................................................................

Nommée ci-après l'employeur,

et

M/Mme: ..............................................................................................................................................

Adresse: ...............................................................................................................................................

Nommé ci-après le travailleur,

ont conclu l'accord suivant:

**Article 1er.**

En application de l'article 9 de la CCT relative à l’intervention dans les frais de déplacement du 12 juin 2014, conclue au sein de la Commission paritaire de la construction, le travailleur dispense l'employeur de lui remettre, par mois, un détail écrit de l'indemnité de mobilité octroyée.

**Article 2.**

Le présent accord prend cours au … / … / …… et est conclu pour une durée indéterminée. Si le travailleur souhaite annuler cette dispense, il doit en avertir son employeur par écrit. L'annulation de la dispense ne pourra prendre effet qu'à partir du mois suivant cette notification.

Fait en double exemplaire le … / … / …… à ……………………………….., chacune des parties reconnaissant en avoir reçu un exemplaire à la signature.

Nom et signature du travailleur Nom et signature de l'employeur